

CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

Un certain nombre de faits intéressent l'ensemble des pays de l'Afrique du Nord. Aussi les évoquerons-nous en tête de cette chronique, avant d'aborder ceux qui sont particuliers à chaque Etat même si les problèmes présentent de fortes analogies d'un bout du Maghreb à l'autre.

A l'occasion du Ramadan 1391 H (1971 J.C.), certains journaux ont publié les chiffres du pèlerinage de l'année précédente (1390 H-1970 J.C.). Le nombre de pèlerins (non compris les habitants de l'Arabie Saoudite) s'est élevé à 431 270 dont 149 513 femmes. Les plus gros effectifs sont naturellement fournis par des pays proches : le Yemen (50 269), la Syrie (42 339), l'Iran (48 367), mais le Pakistan (38 256) et le Nigéria (35 187) ont aussi une contribution importante.

Au Maghreb, la Libye vient en tête avec 11 835 suivie par le Maroc : 10 640, la Tunisie : 4 407, et l'Algérie : 3 960. Il n'y a évidemment pas lieu, pour interpréter ces chiffres très inégaux (surtout si l'on tient compte de la population de chaque pays), de les imputer à une plus ou moins grande vitalité de la foi ici et là : la politique des devises (laquelle s'inspire de considérations qui ne sont pas toutes financières) suffit à en rendre compte.

La 3^e Conférence des Ministres arabes de l'éducation, organisée sous les auspices de l'UNESCO en collaboration avec le Secrétariat permanent de la Ligue arabe, s'est tenue à Marrakech du 12 au 20 janvier. Les débats ont porté sur trois sujets principaux : le développement de l'enseignement technique et professionnel, l'égalité d'accès des jeunes filles à cet enseignement, et l'extension de l'alphabétisation fonctionnelle parmi les travailleurs ruraux et urbains.

Une polémique s'est élevée à propos d'une petite phrase soulignant la nécessité d'arabiser l'enseignement technique mais « dans la mesure du possible ». Cette restriction a été vivement combattue par les représentants de la Syrie et de la R.A.U., mais ceux des trois pays du Maghreb francophone ont réclamé et obtenu son maintien. Le délégué de l'Algérie avait fait valoir que « la technique nécessite une langue véhiculaire » et qu'« il serait sage que tous les délégués soient d'accord sur les réalités ».

Les recommandations concernant l'accès des femmes à l'enseignement technique ne furent pas adoptées sans mal, bien qu'elles ne fissent qu'entériner celles de la Conférence tenue à Koweït en novembre 1969. Certains commentateurs ont jugé qu'elles étaient même en retrait sur celles de Koweït, car elles évitent toute mention sur la situation particulière des femmes dans

les sociétés musulmanes. On peut penser que la réticence des délégués reflète celles d'une partie importante de l'opinion publique de leurs pays respectifs.

Les problèmes du rendement de l'enseignement (déperdition et redoublement scolaires) ne sont pas propres au Maghreb, puisque la Conférence a constaté que sur cinq enfants des pays arabes qui entrent à l'école primaire, trois seulement terminent ce cycle d'études et que le taux d'analphabétisme est encore, en 1970, de 55 % chez les adultes (35 % chez les hommes et 70 % chez les femmes).

On sait que la langue arabe a été adoptée par l'UNESCO comme langue officielle de l'organisation après l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Cet événement a été salué par la presse maghrébine et certains organes en ont pris argument pour réclamer une arabisation totale et rapide de l'enseignement dans leur pays.

Un colloque sur « Culture arabe et culture française de part et d'autre de la Méditerranée » s'est tenu au Maroc, à Mohammedia (ex-Fedala), du 3 au 5 décembre. Y participaient notamment Pierre Emmanuel, Roger Caillois, Jean-Paul Charnay, Vincent Monteil, Emmanuel Roblès, Hichem Djaït, Mohammed Aziza, Mohammed Aziz Lahbadi, Abdallah Laroui, André Miquel, Ahmed Sefrioui. L'ouverture fut l'occasion d'un vibrant hommage rendu à Louis Massignon. L'assemblée s'est préoccupée du déséquilibre qui résulte de la place prépondérante de la langue et de la culture française au Maghreb et du rôle à peu près insignifiant de la langue et de la culture arabes en France; elle a présenté des vœux et des suggestions pour que soient développés en France l'enseignement de l'arabe, de la civilisation, de l'histoire et de la pensée musulmanes et que soit créé un centre national d'études arabes et islamiques dont les travaux seraient menés en liaison avec les pays du Maghreb. La coopération a naturellement été évoquée: la remarque a été souvent faite que celle-ci serait plus efficace si le coopérant ne méconnaissait aussi totalement que c'est généralement le cas de la langue et la civilisation du pays où il travaille. Le bilinguisme a été distingué par certains participants du biculturalisme. M. Mohammed Aziza, en particulier, a fait remarquer que le bilinguisme est un phénomène général dans le monde d'aujourd'hui et qu'il est pratiqué partout sans aucun complexe; mais au Maghreb les rapports entre les deux langues ne sont pas des rapports d'harmonie, en raison de la crise temporaire de la langue arabe: il s'agit plutôt d'un biculturalisme qui présente « un danger réel d'acculturation et d'altération de la personnalité de base ».

Les « journées cinématographiques de Carthage », fondées en 1966 par Tahar Cheriaa et qui ont lieu tous les deux ans se sont déroulées pour la troisième fois du 11 au 18 octobre. Conçu d'abord comme méditerranéen, ce festival est devenu, dès la session de 1968, arabe et africain. Les films en compétition sont arabes et africains, mais on présente hors compétition des films de toute origine. Des débats entre cinéastes, critiques et spectateurs occupent trois heures chaque matin. Un film égyptien, *Al-Ikhtyar* (le choix), de Youssef Chahine, a obtenu le « Tamit d'or ». Les critiques ont déploré qu'en raison de leur financement non-africain des films réalisés sur des sujets

africains par des cinéastes africains n'aient pu concourir : ce fut le cas de deux films classés comme « français », *Soleil ô* du Mauritanien Mohammed Hondo Abid, et *Mektoub* de l'Algérien Ali Ghalem. Une « Union panafricaine des cinéastes » a été fondée, dont Tahar Cheriaa a été élu président d'honneur.

1. — ALGÉRIE

1. — ENSEIGNEMENT

L'effort pour sortir du sous-développement économique passe par la généralisation de l'enseignement et la formation des cadres. S'il est un pays dont les dirigeants sont conscients de cette vérité, c'est bien l'Algérie. Dans le budget de fonctionnement de l'année 1970, la part du ministère de l'éducation nationale a été accrue de près de 20 % tandis que dans les autres secteurs l'augmentation ne dépasse pas 3 à 4 %.

C'est dans le Plan quadriennal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1970, que cette politique trouve son expression la plus frappante. Onze pour cent des investissements globaux sont consacrés à l'éducation et à la formation, soit 2 840 millions de dinars. Grâce à ce plan la génération des « enfants de l'indépendance » (ceux qui sont nés après 1962) sera entièrement scolarisée. A partir de 1970, le nombre de classes ouvertes doit permettre d'accueillir tous les enfants de six ans qui se présentent. La scolarité obligatoire étant de huit ans, tous les enfants de dix à quatorze ans seront scolarisés en 1978.

Traduit en chiffres, cela signifie que les effectifs, qui étaient de 1 550 000 durant l'année 1969-1970, atteindront 2 620 000 à la rentrée d'octobre 1973, soit un accroissement annuel moyen de 215 000, correspondant à un taux de croissance de plus de 10 % : le taux de scolarisation des enfants de six à quatorze ans sera alors de 76 %. On compte enfin que les inégalités entre ville et campagne, entre garçons et filles, entre régions bien équipées et provinces déshéritées auront disparu et que chaque petit Algérien aura des chances égales, quel qu'il soit et où qu'il se trouve.

L'élargissement de la base fera naturellement sentir ses conséquences dans l'enseignement du second degré : ses effectifs doivent passer de 188 000 en 1969-70 à 420 000 pour la rentrée de 1973, soit un accroissement annuel moyen de près de 60 000, correspondant à un taux de croissance de 22 %. A cette fin, le premier cycle recevra chaque année plus de 40 % des élèves parvenant à la fin de l'enseignement élémentaire. Pour réduire les disparités et assurer à tous l'accès aux établissements un enseignement moyen, regroupant les classes de la 6^e à la 3^e, doit être dispensé dans des « collèges d'enseignement moyen », établissements de petite dimension et largement

décentralisés. Les lycées feront une place plus grande à l'internat, pour accueillir tous les élèves capables de suivre l'enseignement du second cycle.

L'enseignement supérieur aura, escompte-t-on, triplé ses effectifs à la rentrée de 1973 par rapport à 1969 : ils passeront de 9 700 à 27 000. Là encore, la décentralisation doit rapprocher les établissements des familles : construction de l'Université de Constantine, de nouveaux établissements à Oran, d'une nouvelle université technologique dans une autre ville. La politique des bourses se fera plus sélective, de façon à mieux aider les plus démunis. Pendant les quatre années du Plan, 8 300 diplômés sortiront de l'Université algérienne (dont moins de 50 % issus de disciplines pouvant servir directement au développement économique). Une des innovations du Plan, ce sont les « instituts technologiques », qui recevront 200 millions de dinars et formeront 10 000 à 12 000 cadres moyens. Les divers instruments de formation, Université comprise, devraient fournir 45 000 cadres en quatre ans ; il resterait un déficit de 14 000 à 15 000 cadres, qui nécessitera encore le recours à l'assistance technique et culturelle étrangère.

Enfin, le Plan réserve une large place à l'alphabétisation des adultes qui doit bénéficier à un million de personnes en quatre ans et à l'enseignement par correspondance, radio et télévision, qui doit toucher 50 000 individus en 1970 et 200 000 en 1973 (avec une priorité pour le groupe d'âge 15-19 ans) et interviendra à deux niveaux, la fin du primaire et le secondaire.

L'année 1970, première du Plan quadriennal, a été marquée par un effort intensif dans la création d'instituts de technologie, essentiels pour la formation de cadres moyens dont la pénurie est particulièrement ressentie par l'économie algérienne. Le 12 janvier est ouvert l'Institut de technologie agricole de Mostaganem, le premier du genre en Algérie. Le 21 avril un décret crée l'« Institut de technologie du commerce », siégeant à Alger, sous la tutelle du ministère du commerce. Le 1^{er} juin une « Ecole de l'air » est créée à la Tafaraoui (2^e région militaire), destinée à former non seulement le personnel militaire, mais les pilotes et mécaniciens de l'aviation civile. Un « Institut des techniques hôtelières et touristiques » s'ouvre à Tizi-Ouzou et un « Institut des techniques hôtelières » à Bou-Saada, un « Institut de technologie des travaux publics et du bâtiment » à Alger, un « Institut technologique d'entretien électromécanique à Alger encore (décrets du 8 octobre). Une ordonnance du 14 octobre institue une « Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme ». Le 9 octobre est créé à Oran un « Institut d'optique », le premier du genre dans les pays du Maghreb, le 14 octobre plusieurs « Instituts de technologie de la santé publique » à El-Marsa, Constantine et Mostaganem. Un décret du 10 novembre crée un « Institut de technologie et de topographie » à Arzew. Enfin, le 3 décembre, trois instituts de technologie (planification, commerce, finances) sont inaugurés à Ben Aknoun.

L'importance accordée à l'enseignement technique se traduit encore par la création d'un « Brevet d'enseignement agricole » (décret du 16 avril), décerné après quatre années d'études dans l'enseignement technique agricole — et par la transformation (décret du 5 juin) des collèges municipaux d'enseignement technique et agricole en collèges nationaux.

On notera aussi la contribution de la France à la création et au fonctionnement des instituts de technologie, contribution qui a fait l'objet d'un échange de lettres signées à Alger le 6 octobre et concernant six instituts.

Enfin, l'installation officielle à Alger, le 3 juillet, d'un « Centre maghrébin d'études et de recherches administratives », naturellement proche de l'Ecole nationale d'administration, peut être regardée comme inspirée par des préoccupations du même ordre.

Le baccalauréat de l'enseignement secondaire a été réorganisé par un arrêté du 12 mai (J.O.R.A. (51), 12/6/70). Comme le baccalauréat français, il se passe en une seule fois (le « probatoire » est supprimé) et ne comporte qu'une session par an. Tout élève algérien fréquentant une classe terminale d'un établissement du 2^e degré situé en Algérie est tenu de se présenter à cet examen : ceci vise les élèves algériens des lycées de l'Office français qui se contentaient souvent du baccalauréat français, surtout quand ils étaient faibles en arabe. Les candidats peuvent choisir comme langue de base de l'examen l'arabe ou le français. Il y a cinq options : lettres, sciences, mathématiques, technique mathématique, technique économique. Pour le baccalauréat en langue arabe ne sont ouvertes provisoirement que les séries lettres, sciences et mathématiques. Des candidats ayant obtenu une moyenne située entre 8 et 10 sur 20, ou même entre 7 et 8, peuvent être déclarés admis par délibération du jury s'ils remplissent certaines conditions de moyenne scolaire.

Le remaniement ministériel intervenu en juillet a touché l'Education nationale, dont le titulaire, M. Ahmed Taleb, est devenu ministre de l'information et de la culture. L'ancien ministère a été coupé en deux. L'un groupant les enseignements primaire et secondaire et confié à M. Abdelkrim Benmahmoud, l'autre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique sous la direction de M. Mohamed Seddik Benyahia. On se souvient qu'au Maroc déjà l'ancien ministère de l'éducation nationale avait été supprimé pour laisser la place à plusieurs ministères, dont le nombre a d'ailleurs varié. C'est, bien entendu, la complexité des problèmes et un souci d'efficacité qu'invoquent les commentaires officiels.

La décentralisation universitaire a été marquée par la réception officielle le 2 novembre, des premiers bâtiments de l'Université de Constantine. Le nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, M. Benyahia, a prononcé, à cette occasion, un discours où il déclare notamment que « l'université algérienne reste à créer », entendant par là qu'elle doit être, elle aussi, décolonisée et désaliénée : « Notre université à tout naturellement hérité du colonialisme, en plus des méthodes et des structures, une essence et un fondement. Et cela n'est pas tolérable plus longtemps ». Et de s'élever contre l'idée que l'Université serait « une institution neutre, qui n'a à compter ni avec l'idéologie ni avec les masses ».

*
**

C'est bien pour « algérianiser » non seulement l'Université mais l'enseignement tout entier qu'une Commission nationale de refonte de l'enseigne-

ment avait été créée au cours de l'année 1969 et installée le 5 décembre. Les travaux ont commencé le 9 janvier 1970. A l'issue de sa première session, le 6 février, elle décide de créer quatre sous-commissions, chargées respectivement d'étudier la démocratisation, l'arabisation, l'option technique et scientifique, l'orientation; elles devaient tenir une séance par semaine. En mars, des commissions régionales sont installées à Alger et à Oran.

Que l'arabisation soit considérée comme un des chapitres essentiels de la « refonte », on en retiendra comme un indice significatif la présence du Chef de l'Etat à la réunion plénière du 29 avril, qui avait pour objet précisément d'examiner les problèmes de l'arabisation, et les propos qu'il a tenus devant la Commission. Il a affirmé que l'arabisation était une option fondamentale et irréversible au même titre que le socialisme ou l'industrialisation : « Le problème de l'arabisation, a-t-il déclaré, représente à la fois un impératif national et un objectif révolutionnaire. Nous ne faisons aucune différence entre l'arabisation et la réalisation des objectifs de la révolution sur d'autres plans ». Et plus loin : « Il n'est pas question de choisir entre d'une part, l'enseignement du français et, d'autre part, celui de la langue arabe; en optant pour l'enseignement du français, nous n'aurions œuvré qu'à la francisation du peuple algérien et à la concrétisation d'un rêve tant caressé par les colonialistes à savoir l'aliénation de ce peuple et la liquidation de ses valeurs et de sa personnalité. Nous aurions donc agi dans le sens de son rattachement définitif à l'ancienne métropole dont il ne serait, au mieux, qu'une chasse gardée ouverte à toutes les influences ». Il faut croire que le rapport présenté à la Commission n'était pas conforme à ces principes, car le Président a déclaré qu'il ne répondait pas aux exigences d'une charte révolutionnaire de l'enseignement ni d'un texte susceptible d'être mis à exécution dès la fin de l'année et il a demandé aux membres de la Commission de mettre sur pied une véritable charte qui doit conduire à une révolution de l'enseignement, ajoutant que les avis peuvent être partagés quant aux moyens et aux méthodes, mais que la moindre divergence ne saurait être admise en ce qui concerne l'option elle-même, qui est un fait acquis et définitif.

Si les responsables admettent que des délais sont nécessaires, en particulier dans le domaine des sciences et de la technique, ils entendent pousser l'arabisation au maximum sur les terrains où elle ne présente pas de risques d'une régression dans la valeur de l'enseignement. C'est ainsi qu'un arrêté du 21 octobre a créé une section arabisée à la Faculté de droit de Constantine.

L'arabisation de l'administration et de la justice est une œuvre de longue haleine. Mais le gouvernement la poursuit avec ténacité. Depuis le 1^{er} février 1970, le *Journal Officiel de la République Algérienne* est édité en langue arabe (mais une traduction est adressée aux lecteurs ayant souscrit un abonnement en langue française). Un arrêté du 9 janvier a créé une section arabisée à la Chambre de droit privé de la Cour suprême. Un stage de formation et d'arabisation destiné aux magistrats, greffiers et secrétaires-greffiers s'est tenu du 24 au 31 décembre. On notera enfin qu'au mois d'avril une circulaire de la Présidence a dû rappeler aux fonctionnaires qu'ils n'ont pas le droit de refuser les circulaires en arabe (*El-Moudjahid* de langue arabe, 10 mai).

*
**

L'analphabétisme reste une des principales causes de faiblesse de l'économie algérienne. A la fin de l'année 1970, le taux d'analphabètes chez les Algériens des deux sexes âgés de dix ans et plus est évalué à 67 %, 55 % chez les hommes et 80 % chez les femmes. Il est naturellement d'autant plus élevé que l'âge augmente : 26 % chez les 10-14 ans (H), 52 % chez les 20-29, 70 % chez les 30-39, 79 % chez les 40-59; chez les femmes les taux sont pour les mêmes tranches d'âge, 56 %, 81 %, 94 %, 97 %.

Plutôt que d'attendre l'effet de la politique de scolarisation, ce qui demande au minimum le temps d'une génération, le gouvernement s'efforce de réduire l'analphabétisme des adultes et nous avons vu la place qu'il donne à cette lutte dans le Plan quadriennal.

Le projet expérimental décidé par l'U.N.E.S.C.O. à la Conférence de Téhéran, en 1965, et dont l'Algérie a été le théâtre avec onze autres pays, est sur le point de s'achever. Il intéresse deux secteurs : l'autogestion agricole et l'industrie. Le premier touche les régions d'Alger-Sahel (18 classes), de la Bounamoussa (20 classes) et d'Oran (30 classes), l'expérience de Staoueli, particulièrement probante, sert à implanter 38 classes nouvelles dont 3 pour coopératives d'anciens moudjahidine. Le programme industriel, qui concerne la zone Oran-Arzew, n'a commencé à fonctionner qu'en octobre, avec 16 classes expérimentales.

On n'avait pas attendu le Plan quadriennal pour mener des actions d'alphabétisation. Mais ces tentatives, nombreuses et sans lien entre elles, manquaient de coordination. Les responsables disent qu'elles ont touché cent mille personnes au maximum. L'ambition du Plan est d'en atteindre un million. La coordination nécessaire est assurée par le secrétariat d'Etat au Plan, qui a réuni en juin les représentants des différents ministères. Le Parti a aussi son rôle à jouer, qui est surtout d'animation.

Le 15 octobre a commencé l'opération « Alphabétisation dans les mosquées », destinée aux adultes des deux sexes. Il va de soi qu'il n'est pas question d'enseigner dans les mosquées une autre langue que l'arabe. Il est cependant prévu que l'alphabétisation pourra se faire « dans une autre langue que la langue nationale lorsqu'elle est directement articulée avec une formation professionnelle qui ne peut encore être dispensée dans la langue nationale » (*El-Moudjahid*, 7 avril).

*
**

Parmi les longues et difficiles négociations franco-algériennes, la coopération culturelle et technique a eu sa place. Rappelons que 4 800 coopérants civils servaient dans l'enseignement algérien à la fin de 1970, auxquels il faut ajouter 495 V.S.N.A. (Volontaires du service national actif, à titre militaire) et 600 enseignants en service dans les établissements de l'Office universitaire et culturel français (1). La convention sur la coopération

(1) L'ensemble de la coopération d'Etat en Algérie représente environ 8 000 Français, dont 2 060 V.S.N.A.

technique et culturelle qui remontait au 8 avril 1966 a fait l'objet d'un avenant signé le 22 août 1970, après d'âpres discussions : les Français souhaitaient que les charges de la coopération — en gros deux tiers à la charge de la France, un tiers à la charge de l'Algérie — soient inversées dans leurs proportions, mais les Algériens contestaient ces pourcentages, affirmant qu'ils supportaient déjà 50 % des frais globaux de la coopération.

Les « compressions budgétaires » ont provoqué un vif mécontentement parmi les coopérants : la « prime de départ », égale à six mois de salaire de base, a été supprimée; les volontaires du service national actif qui devaient être libérés le 31 décembre mais maintenus à titre civil jusqu'à la fin de l'année scolaire (l'engagement de servir six mois de plus faisait d'ailleurs partie des conditions de ce volontariat) étaient menacés de renvoi à la fin de l'année, ce qui provoquait, on s'en doute, le mécontentement des autorités algériennes. Les coopérants manifestèrent à la fin d'octobre devant les consulats de France de Constantine, d'Oran et d'Annaba, cependant que ceux d'Alger pénétraient dans l'ancienne caserne Arnaud-de-Vitrolles où siègent les services français de la coopération.

Le malaise certain qui règne en cette fin d'année parmi les coopérants français n'a pas seulement des raisons financières. Devant l'incertitude qui plane sur l'issue des pourparlers algéro-français, beaucoup ont l'impression d'être les « otages de la négociation » (*Le Monde*, 31 octobre).

2. — LES ÉTUDIANTS ET LA JEUNESSE

La plus grande partie de l'année s'est passée dans le calme en ce qui concerne les étudiants. Cela ne signifie pas que le malaise qui affecte les milieux universitaires se soit pour autant dissipé, puisque le président Boumediène, s'adressant en février aux cadres de l'U.G.T.A. à l'occasion du quatorzième anniversaire de la centrale syndicale, a tenu des propos sévères à l'égard des étudiants : « Il est navrant, a-t-il dit, que cette jeunesse, dont nous espérons et continuons à espérer qu'elle assumera son rôle d'avant-garde, aux côtés du fellah, du travailleur et du djoundi, persiste à vivre dans un certain romantisme combien éloigné de la réalité des problèmes que vit notre peuple ».

Paradoxalement, les seuls incidents qui se soient produits avant les vacances d'été ont affecté un établissement de l'Office universitaire français, le lycée Descartes (ex-Fromentin). A la fin du mois de mai, deux cents élèves en grève ont fait irruption dans la salle des délibérations durant une réunion des conseils de classe. Après s'être heurtés à des élèves non-grévistes, ils ont réussi à occuper les bâtiments scolaires pendant plus de douze heures. Le but de cette manifestation était d'obliger le conseil d'établissement à abroger une mesure récente qui laissait aux seuls professeurs le soin de décider du passage dans la classe supérieure.

Au mois de décembre, ce sont les lycéens algériens qui se sont mis en grève et ont manifesté. Le mouvement a pris naissance au lycée de garçons

Abane-Ramdane, à El-Harrach (ex-Maison Carrée), où les élèves ont commencé la grève le 7 décembre pour protester contre certaines méthodes administratives et réclamer une amélioration des services de l'intendance. D'autres lycées ont suivi par solidarité et quelques manifestations eurent lieu aux abords de certains établissements. Les étudiants, de leur côté, n'assistèrent pas aux cours le 11 décembre, pour protester notamment contre « la baisse du niveau des enseignants » (2).

Le 18 décembre, les manifestations, étudiants et lycéens mêlés, se sont étendues au centre d'Alger et ont donné lieu à d'assez vifs affrontements avec la police. Il ne semble pas qu'elles aient pris à aucun moment un caractère politique, du moins hostile au régime : les revendications des lycéens d'El-Harrach, qu'il s'agissait de soutenir, étaient d'ordre matériel. Mais une autre manifestation paraît s'être greffée sur la première et avoir remplacé progressivement ses slogans par le thème de l'arabisation. Aussi Radio-Alger pouvait-il, le soir même, parler d'« une marche silencieuse pour soutenir la politique du pouvoir dans le domaine de l'arabisation ». C'est la première fois, a-t-on souligné, que des étudiants et lycéens algériens se montrent publiquement partisans de l'arabisation, sur laquelle ils étaient jusqu'alors plutôt réservés.

De quelque façon qu'on explique la tournure favorable au pouvoir qu'a prise la manifestation du 18 décembre, toujours est-il que le gouvernement a saisi la balle au bond pour en finir avec l'opposition étudiante. Dans les premiers jours de janvier 1971 huit étudiants dont deux jeunes filles devaient être arrêtés et accusés de « menées subversives », c'est-à-dire de connivence avec « une organisation d'opposition », qui n'a pas été nommée mais qui est très probablement le Parti de l'avant-garde socialiste, émanant de l'ex-Parti communiste algérien, et quelques jours plus tard, l'Union nationale des étudiants algériens était dissoute par le gouvernement. La « reprise en main » confiée à M. Kaïd Ahmed, déjà menée à bien en ce qui concerne les syndicats et les autres organisations nationales, l'est donc aussi pour les étudiants, chez qui le nouveau syndicat « U.N.E.A. — Etudiants révolutionnaires », émanation du F.L.N., n'a plus désormais de rival.

D'où vient ce « malaise étudiant », qui reparaît d'année en année ? Les milieux officiels accusent les marxistes, mais les qualifient eux-mêmes de « groupuscule ». Manque de « conscience politique » dans la jeunesse universitaire, diagnostiquent certains. Poussant plus loin l'analyse, le nouveau ministre de l'enseignement supérieur, M. Ben Yahia, accuse « l'université libérale », héritée du passé colonial, qui donne une formation incompatible avec les options idéologiques de l'Algérie nouvelle.

(2) Sur un total d'un millier de professeurs de l'enseignement supérieur, on compte en 1970, quatre cent quatre-vingt-dix-huit Français.

3. — LA VIE INTELLECTUELLE, LA VIE RELIGIEUSE ET LES PROBLÈMES DE LA FEMME

Comme nous l'avons noté à propos de la transformation du ministère de l'éducation nationale, l'ancien titulaire de ce département a pris la tête d'un ministère de l'information élargi, puisqu'il englobe désormais « l'information et la culture ». Les deux ministères issus du démembrement de l'Education nationale se voient donc réduits aux seules tâches de l'enseignement.

On notera aussi que le 29 novembre M. Mostefa Lacheraf a été nommé conseiller à la Présidence pour les affaires culturelles. Il dirige également l'Institut des études historiques.

Un « théâtre national algérien » avait été créé en 1963. Une ordonnance du 12 juin 1970 (*J.O.R.A.*, (53), 19/6/70 : 590), le réorganise. Elle en fait un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sa mission est de « contribuer au développement culturel par la création et la diffusion de spectacles d'art dramatique et chorégraphique à caractère éducatif et culturel ». Il est chargé d'un travail de recherche afin de « dégager les caractéristiques d'un théâtre authentiquement algérien » — de créer un nombre minimum d'œuvres d'auteurs algériens, — de représenter des œuvres classiques étrangères, — d'accueillir des troupes étrangères, etc. Des théâtres régionaux peuvent être créés par décret.

Une ordonnance du même jour crée également un « Institut national d'art dramatique et chorégraphique », dont le but est de former des acteurs, des metteurs en scène, des scénographes et des costumiers, des chorégraphes et des danseurs.

Théâtre et cinéma sont des moyens d'expression particulièrement efficaces dans une société où la lecture est encore, par la force des choses, le lot d'une minorité. On a beaucoup parlé à Alger, au printemps de cette année, de « Théâtre et culture », un théâtre de la rue Harichet (ex-Mogador) qui fonctionne sous l'égide de la jeunesse du F.L.N. On y donnait une sorte de séance-débat illustrée de scènes théâtrales ayant pour thème « la situation de la femme en Algérie ». Théâtre de choc et même d'« électro-choc », a écrit la presse au sujet de ce spectacle, conçu effectivement comme un moyen de lutter contre les traditions pourries : femme-marchandise, femme-objet, femme-marionnette, ces conceptions y étaient dénoncées à toutes les scènes avec le grossissement de la caricature. Les débats qui suivaient ne faisaient naturellement pas l'unanimité. Certains commentateurs, favorables dans l'ensemble, ont regretté que la mise en scène ne permette pas toujours de faire le départ entre les responsabilités de la religion et celles des hommes qui l'exploitent.

Le jeune cinéma algérien poursuit ses efforts. On relèvera parmi les films parus cette année *l'Opium et le bâton*, de Ahmed Rachedi, d'après le

livre de Mouloud Mammeri, à propos duquel Halim Mokad a écrit (*El-Moudjahid*, 21 mars) : « *L'opium et le bâton* signe l'acte de majorité du cinéma algérien », — et *Mektoub* de Ali Ghalem, un film sur les travailleurs émigrés en France, dont *Algérie-Actualité* a loué « la conviction idéologique » et « le courage moral » plus que les qualités proprement artistiques.

Les débats d'ordre intellectuel n'ont certes pas disparu dans l'Algérie de 1970 : peut-être seulement se répètent-ils un peu, les données n'ayant pas subi de changements notables depuis huit ans. Ou alors ils concernent l'arabisation, dont nous avons déjà parlé (mais peut-on parler de débat, puisque les adversaires, s'il y en a, ne s'expriment pas ?), ou des problèmes moraux et religieux que nous aborderons plus loin.

On relèvera cependant, dans la vie littéraire, la prise de position de Kateb Yacine à l'égard de l'Union des écrivains algériens : « Il n'y a pas d'Union des écrivains, parce que, justement, c'est une escroquerie dont moi-même j'ai été victime... Pour moi, il n'y a pas d'Union des écrivains. Si on en veut une, qu'on réunisse tout le monde » (*Algérie-Actualité*, 10-16 mai).

*
**

Sur le plan religieux, les attitudes observées vont dans le même sens que celles qui ont été relevées les années précédentes.

Le responsable pour l'Algérie de la communauté des « Témoins de Jéhovah », dont plusieurs membres avaient été expulsés en décembre 1969, a été prié de quitter le pays en février 1970, ainsi qu'un couple de commerçants français affiliés à la même secte. La même mesure a frappé un jeune couple de méthodistes américains employés dans un hôpital du département de Sétif, après huit autres méthodistes expulsés à la fin de l'année précédente. Quelques temps auparavant, dans une interview à *El-Moudjahid* (27 janvier), M. Larbi Saadouni, ministre des habous, avait dénoncé « l'influence néfaste » de certaines missions religieuses étrangères.

Au mois de décembre, les émissions religieuses non-islamiques, c'est-à-dire la messe et le culte réformé, qui n'avaient pas cessé d'être diffusées chaque dimanche par Radio-Alger depuis l'accession de l'Algérie à l'indépendance, ont été supprimées. Il faut noter qu'en Tunisie et au Maroc, elles l'avaient été dès la fin du Protectorat.

La presse s'est encore élevée cette année contre ceux qui, bien qu'Algériens et Musulmans, célèbrent la fête de Noël avec réveillon et arbre de Noël (ou même « Père Noël »). Dans un éditorial du 8 janvier, *El-Moudjahid* a bien marqué le sens donné à cette réprobation : « Fête importée », « séquelle du colonialisme », cette célébration « s'inscrit contre la politique clairement affirmée et suivie par notre Révolution, qui vise entre autres objectifs à la renaissance de notre culture nationale ».

A l'occasion du Ramadan, qui s'ouvrait cette année au début de novembre, le ministère des affaires religieuses a, pour la première fois, « prié les propriétaires de bar et de restaurant de s'abstenir d'ouvrir le jour », afin de « respecter la majorité des citoyens ». Il s'est élevé contre les

tenants d'un « progressisme creux » qui veulent abolir « ce qu'ils appellent les traditions révolues », comme le jeûne rituel. Mais il a dit aussi que « le Ramadan ne doit pas être un mois de tapage nocturne, de veillées abusives et tumultueuses, incitant au babillement, à la paresse, au relâchement, à la désertion du lieu de travail ».

Le stockage des denrées de première nécessité, habituel dans la période précédant le Ramadan, n'a pas été seulement dénoncé : plusieurs grossistes, accusés de ce délit, ont été arrêtés à la fin d'octobre, dont huit à Alger.

Le pèlerinage de l'année hégirienne 1390, auquel ont participé, selon le *Pakistan Times* du 6 mars 1971, 431 270 personnes, n'a reçu que 3 960 pèlerins d'Algérie, beaucoup moins que le Maroc (10 640), moins même que de Tunisie (4 407) pays cependant trois fois moins peuplé. Il semble que cela soit dû non à une ferveur moindre, mais à une plus grande sévérité dans l'octroi des devises.

*
**

Les autorités ont déclenché à l'automne une vive campagne contre la dégradation des mœurs. Elle a été ouverte par une déclaration de M. Mouloud Kassim, ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, qui a lancé « un appel à la société, à l'Etat et à la nation », pour que « l'Algérie socialiste et musulmane » réagisse contre « la vague de bestialisme, de sexualité..., de délinquance juvénile, de divorces », qui menace le pays. Un vaste débat s'est instauré dans la presse algérienne sur ce thème de la « dégradation des mœurs ». Des fonctionnaires de la sûreté ont révélé que la prostitution avait augmenté de 80 % depuis 1963 (*El-Moudjahid*, 29/9) ; il y a 1 050 prostituées « officielles », mais 18 000 « clandestines » ; 310 cas de prostitution masculine ont été recensés dans la seule ville d'Alger. On s'alarme de la multiplication des divorces, qui ont atteint le chiffre de 12 950 en 1969. Les suicides, l'usage de stupéfiants, l'alcoolisme feraient des progrès inquiétants dans les centres urbains. M. Kassim, évoquant les mille bars d'Alger, dit qu'ils « donnent à notre capitale l'aspect du Shanghai d'antan ».

Dans l'analyse des causes, la plupart des commentateurs s'accordent à accuser l'influence occidentale. M. Driss Chabou, professeur de sociologie, incrimine l'imitation du « comportement pied-noir », la presse et les radios étrangères, les centres culturels étrangers et, d'une façon générale, « les milliers de signes de culture occidentale qui véhiculent toutes les tendances dégénérées de cette civilisation en décadence ». M. Rachid Benaïssa, membre du cabinet de M. Kassim, tire les conséquences de ce diagnostic en préconisant les remèdes : « Il faudrait instaurer un rempart contre toutes les pénétrations occidentales... Ne prendre de la culture occidentale que l'aspect technique... Interdire la littérature qui prêche le romantisme et le sensualisme... Combattre ceux qui privilégient la langue ou la culture française » (*El-Moudjahid*, 2/10).

Ces thèmes avaient été déjà abondamment commentés dans « le IV^e séminaire sur la pensée islamique », qui s'était tenu à Constantine du 10 au

19 août, et où les termes « identité » et « authenticité » étaient revenus comme un *leitmotiv*. Il était difficile, dans ce colloque, comme dans les articles de presse auxquels nous faisons allusion plus haut, d'aborder les problèmes de la moralité publique sans évoquer ceux de la famille et de la femme. Les mariages mixtes ont été condamnés, au nom de la religion et au delà même de ce que la religion interdit. M^{me} Oumissi Zemour, membre de la Commission nationale de l'enseignement, a déclaré : « Ce sont deux espèces d'hommes que celui de l'Occident et le Musulman. C'est pour cela qu'ils ne pourront jamais créer ensemble un foyer heureux et homogène. Nous ne sommes pas contre l'ouverture de notre nation vers les autres. Notre religion est une religion universelle. Elle a permis le mariage avec les femmes chrétiennes et juives. Mais la division du monde en nationalités et en blocs, athées pour la plupart et ayant tous leurs intérêts politiques et économiques propres, a rendu impossible le mariage avec les étrangers et les étrangères ».

Tous ces thèmes avaient été souvent développés dans les publications et les discours de l'association *Al-Qiyam* (« Les valeurs »). Cela ne l'a pas empêchée d'être dissoute par arrêté du Ministre de l'intérieur le 17 mars. On peut penser que ses positions « intégristes » n'en sont pas la cause, mais qu'elle avait été un pôle de regroupement pour une certaine opposition conservatrice.

*
**

L'Union nationale des femmes algériennes, dont le secrétariat national s'est réuni le 15 janvier sous la présidence de M. Kaïd Ahmed, a fait paraître, à partir du 20 février, une revue féminine en langue arabe *Al-Djazairia* (« L'Algérienne »).

La place des femmes dans l'économie algérienne a fait l'objet d'une importante étude parue dans *Révolution Africaine* des 7-13 mars. La population active féminine est évaluée à 100 000 personnes seulement, contre 2 millions pour la population active masculine. La majorité des femmes employées a moins de 25 ans (sauf pour l'agriculture). La répartition par groupes professionnels est la suivante :

Professions libérales	18 600
Administration et employées de bureau ..	9 400
Commerce	1 600
Agriculture	20 400
Transports et communications	1 000
Industries diverses	12 300
Services personnels	25 000
Non précisé	1 000

Il faut noter que dans les « professions libérales » la très grande majorité sont enseignantes : 11 300 et que dans l'industrie, textile et habillement occupent à eux seuls 10 200 femmes.

Ces chiffres sont ceux du recensement de 1966. La revue fait observer qu'ils sont dépassés en 1970. Actuellement, par exemple, l'Algérie compte

24 femmes médecins, 25 chirurgiens-dentistes, 40 pharmaciennes et 302 sages-femmes. Le nombre des enseignantes, au ministère de l'éducation nationale, a augmenté de 23 % depuis 1966.

4. — LE SYNDICALISME ET LES PROBLÈMES DU TRAVAIL

Un certain nombre de grèves ont marqué le début de l'année, dont certaines faisaient suite à des conflits commencés à la fin de 1969.

En février, les 250 ouvriers de la Société algérienne des polymères se mirent en grève pour protester contre le licenciement de 35 ouvrières et de 3 délégués syndicaux, grève qui prit fin le 6 mars. Un conflit mit également aux prises les dockers et les autorités du port d'Alger; il prit fin le 6 février par un protocole d'accord selon lequel les dockers percevraient une prime supplémentaire égale à 75 % du salaire.

L'affaire la plus importante en ce domaine a concerné l'industrie privée de la chaussure, qui comprend Bata, la Compagnie algérienne de fabrication de la chaussure (C.A.F.I.C.) et Cie Générale de la chaussure (C.G.C.) dans laquelle un établissement public algérien a une participation de 30 %. Ces sociétés emploient environ 2 000 personnes et assurent les deux tiers de la production algérienne de chaussures en cuir, le reste étant produit par une société nationale. Le conflit entre les sociétés privées et les syndicats, qui avait commencé à la fin de l'année précédente et qui rebondit en janvier 70, n'était pas motivé uniquement par des revendications salariales. Les industriels du secteur des cuirs et peaux ayant cessé le 1^{er} janvier d'être dispensés de la taxe unique globale à la production de 17 %, les syndicats accusent ces entreprises d'avoir tenté de se procurer des « super-profits » en répercutant cette taxe sur les prix de vente. L'affaire s'aggrava par suite du licenciement de plusieurs centaines d'ouvriers et les représentants des ouvriers de trois entreprises réunis à l'initiative de l'U.G.T.A., réclamèrent publiquement la nationalisation des sociétés en question.

Si la nationalisation d'une entreprise sur demande du personnel était chose courante sous le régime Ben Bella, ce n'est pas dans la manière du gouvernement Boumediene. Il semble que l'effervescence constatée en ce début d'année témoigne plutôt d'un regain d'activité de l'U.G.T.A., dont l'attitude était restée fort discrète depuis la reprise en main par le F.L.N. en 1968.

*
**

A la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre se sont déroulées des élections pour le renouvellement d'un tiers des organes de l'autogestion. Ces élections ont été l'occasion de nombreuses réunions et d'articles sur la situation de l'autogestion. M. Kaïd Ahmed a prononcé à Sétif, le 7 octobre, un discours particulièrement critique : « L'autogestion est malade », s'est-il écrié. Il a rappelé qu'« au temps de l'occupation les

colons nous exploitaient, certes, mais il n'en demeure pas moins que l'agriculture algérienne rapportait bon an mal an une centaine de milliards d'A.F., en devises fortes, pour les colonialistes. La bonne qualité du fruit algérien était reconnue dans le monde entier. Il n'en est plus de même aujourd'hui où notre terre appartient à ceux qui la travaillent! » Il a rappelé les sommes énormes que l'Etat consacre à l'agriculture : « Plus de 20 milliards sont destinés chaque année à celle-ci pour l'achat de machines agricoles qui enrichissent un parc parmi les mieux pourvus du monde entier. Est-ce par manque d'expérience ? L'autogestion a tout de même sept ans ! ». Il a reproché à certains travailleurs une véritable démission : l'autogestion, qui veut dire « gérer par soi-même », a cédé la place à un dirigisme bureaucratique, et c'est souvent la faute des travailleurs : « Lorsque les engrais que vous demandez n'arrivent que quinze jours après la date prévue, lorsque les grains que vous recevez ne répondent pas aux qualités de semences exigées, lorsque tel ou tel parmi vous a été licencié arbitrairement, avez-vous réagi en travailleurs responsables ? ». On peut se demander si les travailleurs de la base auront les moyens de redresser les errements de la bureaucratie, quand le pouvoir lui-même semble y être impuissant.

Un avant-projet de « charte de l'organisation socialiste de l'entreprise » a été soumis à l'étude et à la discussion des travailleurs, examiné en commission le 5 novembre par l'U.G.T.A. et publié par *El-Moudjahid* le 20 novembre. Le but de la charte est d'assurer « l'association et l'intéressement des travailleurs à la gestion de leur entreprise ». Cette participation sera essentiellement assurée « par le moyen de l'assemblée des travailleurs, élue pour trois ans par l'ensemble des travailleurs ». Cette assemblée disposera de larges prérogatives : elle se prononcera sur les comptes prévisionnels et le budget de l'entreprise, le bilan et les comptes d'exploitation, etc., et elle exercera un contrôle permanent pour « lutter contre le gaspillage, la gabegie, les malversations et la mauvaise utilisation des ressources ». Elle intervient aussi dans la détermination de la politique du personnel, notamment en matière de recrutement et de formation. Cette association des travailleurs à la gestion est permanente, car elle s'exerce aussi par l'intermédiaire de commissions spécialisées chargées des questions économique et financière des affaires sociales, des questions professionnelles et de formation et de la discipline du personnel. Ne pourront poser leur candidature à la représentation des travailleurs que des éléments syndiqués au sein de l'U.G.T.A. Il est précisé ensuite que l'autorité de direction est collégiale et s'exerce par un conseil où l'assemblée des travailleurs est représentée de plein droit.

*
**

Quelle que soit l'importance, dans la production, du secteur socialiste de l'agriculture, il n'occupe qu'une faible partie de la terre algérienne. Le reste, qui représente la masse des petits fellahs est encore plongé dans un état de sous-développement qui, s'il persistait, rendrait vaine « la construction de l'industrie », à quoi le régime s'est attaqué avec la résolution que l'on sait. On parlait depuis longtemps de réforme agraire. Le Conseil de la révolution,

qui a préféré le terme de « Révolution agraire », a publié en avril un projet de charte, qui a été soumis « pour enrichissement », aux A.P.C. et aux A.P.W.

Il ne s'agit pas seulement de redistribuer les terres « en fonction de simples principes d'égalitarisme », mais encore d'assurer « la création des conditions de mise en valeur de ces terres et la promotion culturelle, économique et sociale », du paysan. La charte repose sur le principe : « la terre à ceux qui la travaillent ». Cela implique la lutte contre l'absentéisme et la suppression de la grande propriété. Seront considérés comme absentéistes « tous les propriétaires qui ne travaillent pas personnellement leurs terres et possèdent des sources de revenu suffisantes autres qu'agricoles ». Le petit paysan qui émigre pour trouver un travail plus rémunérateur (c'est le cas de beaucoup de Kabyles) bénéficiera d'une dispense. La limitation de la propriété ne signifie pas la destruction des unités de production : chaque fois que le risque existera, « le propriétaire recevra l'équivalent de sa part ailleurs ou sous une autre forme ». Les citoyens auxquels des terres seront attribuées devront justifier de trois qualités : appartenir à une famille de paysans, être démunis ou insuffisamment pourvus de terres et être fidèles aux principes de la révolution de 1954. Les anciens moudjahidine seront prioritaires.

Seront considérés comme « gros exploitants » ceux qui possèdent plus de 50 hectares, ce qui représente environ 16 500 personnes. Il y aurait, en outre, 250 000 agriculteurs moyens, 500 000 chefs de familles sans terres et 425 000 petits fellahs disposant de moins de 10 hectares de céréales. Les lopins de terre distribués ne devraient pas être inférieurs à 10 hectares.

La promotion rurale implique la formation de coopératives. Mais le projet déclare explicitement exclure la coercition, pour ne pas renouveler des erreurs dont « les exemples sont trop célèbres ». Personne ne sera obligé de se soumettre au régime des coopératives, mais les fellahs qui y adhéreront seront tenus d'observer une discipline assez stricte, en particulier « de se conformer au système de production défini ».

Des « commissions communales » composées d'élus locaux et de paysans sans terres, seront chargés de mettre en œuvre la réforme, notamment en ce qui concerne l'établissement des listes de propriétaires et de bénéficiaires de lots. Un recours sera possible devant des commissions de wilaya, présidées par des « chargés de mission » du gouvernement. Le parti aura à créer « un climat politique adéquat... par des campagnes d'explication ».

Pour diriger techniquement ces opérations, on envisage, semble-t-il, plutôt que de recréer un « office national » de faire revivre les anciennes « sociétés agricoles de prévoyance ». L'ensemble serait coiffé par une « commission nationale » présidée par le Ministre de l'agriculture.

*
**

Pour engager et préparer les paysans à entrer dans les coopératives, une ordonnance du 2 novembre (J.O.R.A. (94), 10/11/70 : 1058) a organisé des « précoopératives » dans l'agriculture. « Les groupements précoopératifs

ont pour objet de faciliter ou d'effectuer tous les travaux de production agricole intéressant leurs adhérents ». Ils bénéficieront de l'assistance financière (prêts bancaires à taux réduits), technique et administrative de l'Etat. Ces groupements sont « créés librement et gérés démocratiquement par des agriculteurs qui sont directement et personnellement engagés dans la production agricole et l'élevage ». L'ordonnance distingue trois catégories de groupements précoopératifs : « le groupement d'entr'aide paysanne », le plus simple, destiné, semble-t-il, à amadouer le plus grand nombre de fellahs, — « le groupement agricole de mise en valeur », qui est déjà presque une coopérative et doit en prendre le nom dès qu'il a les réserves financières suffisantes, — et « le groupement agricole d'indivisaires » destiné surtout à maintenir l'unité économique d'une grande exploitation répartie entre plusieurs petits propriétaires.

Le même numéro du *J.O.R.A.* contient une autre ordonnance signée elle aussi le 2 novembre et qui porte statut de la coopération agricole. Les coopératives peuvent être formées « par les personnes physiques ou morales ayant la qualité d'exploitant agricole direct, qu'ils soient propriétaires ou non ». Elles sont de trois types : 1) « la coopérative agricole d'exploitation en commun », où la coopération peut rester partielle, et porter en particulier sur les opérations d'achat et de vente, — 2) « La coopérative agricole de production », où les exploitants (cinq au moins) forment « une seule exploitation, pour effectuer en commun toutes les opérations de production, d'achat et de vente, — 3) « La coopérative agricole de services », qui peut être soit « polyvalente » soit « spécialisée ». La première peut réunir deux au moins des organismes suivants : coopératives d'exploitation en commun, coopératives de production, exploitation autogérée, coopérative de production d'anciens moudjahidine; elle a pour objet : la fourniture de tous produits, équipements, instruments, la conservation, la transformation, le conditionnement et la vente des produits, la création d'ateliers de services, de production artisanale ou industrielle ; la prise en charge de tous travaux d'amélioration foncière et agricole prévus par les pouvoirs publics; la vulgarisation technique, l'information économique, la comptabilité et le conseil en gestion à ses adhérents. La seconde, spécialisée dans l'une ou l'autre des opérations ci-dessus, est ouverte aux personnes physiques et morales.

Un « Conseil supérieur de la coopération agricole », composé paritairement de représentants de l'administration, du parti et des coopérants, assiste le Ministre. Les organismes de gestion sont : une assemblée générale (comprenant l'ensemble des sociétaires), un conseil d'administration, un directeur; il y a un commissaire aux comptes. La loi stipule que « les administrateurs ne peuvent être unis par des liens de parenté directs ou collatéraux du premier degré ».

On reconnaîtra que c'est une très grande partie que joue le gouvernement algérien, si l'on songe que le secteur agricole privé s'étend sur 4 200 000 hectares et fait subsister près de 6 millions de personnes (dont 1 million d'hommes en âge de travailler), soit près de la moitié de la population totale de l'Algérie.

André ADAM